

**Procès-verbal de la réunion du CTS extraordinaire  
INRAP Direction interrégionale Centre Ile-de-France  
Mercredi 2 octobre 2013**

**Lieu de la Réunion :** La Courneuve (93)

**Pour la parité syndicale :**

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture), Titulaire	Présente
Sylvie SERRE (SNAC FSU), Titulaire	Présente
Gaëlle ROBERT (SNAC FSU), Titulaire	Présente
Thomas MAZIERE (CNT), Titulaire	Présent
Patrice WUSCHER (CGT Culture), Suppléant	Absent
Cécile MONCHABLON (CGT Culture), Suppléante	Présente
Dorothee LUSSON (SNAC FSU), Suppléante	Présente
Edith RIVOIRE (SNAC FSU), Suppléante	Absente
Frédéric BLASER (CNT), Suppléant	Présent

**Pour la parité administrative :**

Luc LEVI ALVARES	Excusé
Pierre VALLAT	Présent
Gilles MARTIN	Présent

## **Ordre du jour**

I.	Suivi de l'activité .....	3
II.	Projet de réduction de l'emploi précaire .....	14

*La séance est déclarée ouverte à 9h30, le CTS pouvant valablement délibérer. En l'absence de M. LEVI ALVARES, la séance est présidée par Pierre VALLAT, Directeur adjoint Délégué Scientifique.*

*Pour la parité syndicale, Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) est désignée secrétaire de séance.*

Avant d'évoquer les points à l'ordre du jour, **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande des informations sur le déménagement. Elle rappelle que des éléments concernant l'étude spatiale d'Inddigo auraient dû être communiqués fin septembre.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande qui est en charge de la gestion du dossier.

**Pierre VALLAT** répond qu'un point sur le sujet a récemment eu lieu. Aucune décision n'est confirmée à ce stade concernant un déménagement de la Direction, les discussions sont en cours. Jean-Luc Lombardo et le SAGI sont en charge de la gestion du dossier.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande si des travaux sont prévus.

**Pierre VALLAT** confirme que des travaux sont prévus avant le déménagement.

Concernant l'archivage des données, **Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** demande si un soutien spécifique est prévu.

**Pierre VALLAT** répond que cette aide est toujours d'actualité. Cependant aucune information nouvelle ne lui est parvenue à ce sujet. Par ailleurs, il ne dispose pas de l'étude Inddigo, qui a été remise au Directeur. Le projet de déménagement est en bonne voie et des réponses devraient être communiquées rapidement.

Ayant été secrétaire de séance lors du dernier CTS, **Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** demande que le procès-verbal de cette réunion lui soit communiqué.

**Gilles MARTIN** répond que le Directeur a reçu le compte rendu mais qu'il ne le lui a pas encore transmis. Son approbation est prévue pour la prochaine réunion ordinaire du CTS.

## **I. Suivi de l'activité**

### **I.1 Point sur la situation budgétaire**

**Pierre VALLAT** revient sur le blocage financier intervenu courant juillet 2013. Comme pour les moyens humains, chaque année, une enveloppe financière est attribuée à la Direction interrégionale pour réaliser ses diagnostics. Généralement, lorsque l'intégralité des moyens est consommée avant la fin de l'année, l'enveloppe est ré-abondée. Des crédits supplémentaires sont régulièrement nécessaires, mais les 1,2 million d'euros manquants pour terminer l'année 2013 représentent une somme nettement plus conséquente que les situations rencontrées par le passé.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** s'étonne de cette situation et demande des explications.

**Pierre VALLAT** explique que le Siège calcule le montant de cette enveloppe en fonction d'un ratio, qui est lui-même déterminé en fonction des besoins moyens annuels. Or le ratio

octroyé pour 2013 ne correspond pas au montant des actions engagées. La somme allouée à la DIR est donc en total décalage cette année avec ses besoins.

Suite à une question de Thomas MAZIERE (CNT), Pierre VALLAT précise que cette inadéquation par rapport aux besoins n'est pas nécessairement le fruit d'une erreur, mais plutôt d'un changement qu'il s'agira de déterminer.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) demande si le Siège a modifié le ratio.

Pierre VALLAT répond par la négative, le ratio ayant même légèrement augmenté. La DIR avait demandé des moyens supérieurs à ceux de 2012, ce qui n'a pas suffi. Des dépenses de terrassement se sont révélées nettement plus importantes que les années précédentes, et des rebouchages, qui n'étaient pas effectués auparavant dans le cadre des diagnostics, ont été demandés par les aménageurs. Ces remblaiements sont coûteux et sont pour certains de plus en plus liés à la pollution.

Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) demande si ces coûts peuvent être liés à un mauvais calcul du forfait par opération. Elle souhaite également savoir à combien s'élève le budget de départ.

Pierre VALLAT indique que le problème peut être lié aux forfaits. Cependant, jusqu'ici, leurs prix n'avaient pas tourné en défaveur de la région CIF, par comparaison à d'autres interrégions. Le budget global de 2013 s'élevait à environ 3 millions d'euros.

Thomas MAZIERE (CNT) demande si de tels remblaiements sont demandés dans d'autres interrégions.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) demande des précisions sur les opérations liées à une pollution.

Pierre VALLAT répond que la situation varie sensiblement selon les régions. Les opérations peuvent consister en un tri des terres polluées. Il s'agit donc de remblaiements complexes. D'autres explications connexes sont avancées, comme des opérations de remblaiement qui n'ont pas pu être exécutées au forfait, mais au cubage, sur certains chantiers complexes.

Thomas MAZIERE (CNT) demande des précisions sur le cubage.

Pierre VALLAT précise que le financement des remblaiements peut être établi de manière forfaitaire ou au cubage. Le mode de financement peut faire varier la somme finale.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) demande si ces choix résultent de négociations avec les entreprises de pelletage.

Pierre VALLAT le lui confirme. Ces problèmes expliquent environ les deux tiers de la somme demandée. Afin d'expliquer le tiers manquant, une analyse précise des événements a été lancée en accord avec le Directeur général. Trois agents ont été missionnés autour de Pierre VALLAT pour étudier tous les rapports de diagnostics de 2009 et 2013. Dominique Adrot étudiera ceux d'Ile-de-France, Luis Valencia ceux d'Orléans et Stéphane Joly ceux de Tours. Pierre VALLAT réalisera des sondages sur les rapports établis

entre 2010 et 2012 pour éviter tout biais. Le temps octroyé à Dominique Adrot sera plus important, compte tenu du nombre de rapports à étudier. Toute l'équipe participera à l'analyse, ainsi que les AST, Pierre VALLAT soulignant la nécessité de faire appel à des personnels de terrain qui vont apporter toute leur connaissance locale et leur expérience.

Frédéric BLASER (CNT) met en cause l'aspect « monolithique » de cette équipe et souligne le morcellement des pratiques des agents de terrain.

Thomas MAZIERE (CNT) demande quel est le nombre de jours-hommes nécessaire à cette opération.

Pierre VALLAT indique que chaque analyste dispose au minimum d'une vingtaine de jours ouvrés pour commencer, le temps global étant difficile à estimer. L'objectif est de déterminer si des évolutions ont eu lieu en termes de contexte et de pratiques d'intervention, dans les domaines susceptibles d'avoir un impact financier.

Frédéric BLASER (CNT) souligne que cette étude représente un volume de travail très important.

Pierre VALLAT en convient mais les enjeux opérationnels et financiers sont très importants, et explique que la DIR CIF a décidé d'effectuer ce travail elle-même. Il précise que cette étude ne prendra pas la forme d'un échantillonnage, puisque tous les rapports de diagnostic de 2009 et 2013 seront étudiés.

Cécile MONCHABLON (CGT Culture) demande si les documentalistes seront sollicitées.

Sylvie SERRE (SNAC FSU) signale qu'un travail similaire a été effectué par Pascal Joyeux.

Pierre VALLAT confirme que les documentalistes sont informées et seront sollicitées. La mission actuelle, qui se concentre sur les aspects financiers, est différente de celle de Pascal Joyeux à la Direction Scientifique et Technique. Les points suivants seront analysés :

- le type de diagnostic (rural ou urbain, stratifié ou non) ;
- le contexte géomorphologique. L'hypothèse avancée à ce stade est celle d'un retour à des zones de densification péri-urbaines ;
- la superficie globale de chaque opération ;
- le taux d'ouverture des sondages ;
- le niveau d'apparition des vestiges archéologiques ;
- la profondeur moyenne des sondages, hors sondages profonds ;
- le nombre de puits profonds et leur profondeur moyenne ;
- le linéaire cumulé et la profondeur moyenne des tranchées profondes ;
- la présence et le type de pollution, l'emprise et l'épaisseur des zones polluées ;

- les conditions météorologiques et le nombre de jours d'intempéries.

**Thomas MAZIERE (CNT)** indique que les organisations syndicales signalent régulièrement dans les CT des changements de secteur d'activité. La Direction doit donc prendre conscience que les besoins ont changé.

**Pierre VALLAT** assure que la Direction a conscience de ces évolutions. La note budgétaire sur les enjeux 2013 va d'ailleurs dans ce sens. L'objectif de cette mission est bien de prouver et quantifier ce phénomène. **Pierre VALLAT** pourra fournir au CTS le tableau Excel utilisé pour collecter les données (*envoyé quelques jours après le CTS*).

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si les demandes spécifiques de fouilles du SRA peuvent être incluses dans le taux d'ouverture.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** précise que cette information est parfois mentionnée dans les rapports.

**Pierre VALLAT** a envisagé cette possibilité, mais il rappelle qu'il est difficile de quantifier ce phénomène. Il craint que l'inclusion de cette information très aléatoire induise un biais, car dans la mesure où les demandes spécifiques sont parfois simplement formulées oralement, elles ne sont pas toujours mentionnées dans les rapports.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** propose de créer une colonne supplémentaire, à renseigner le cas échéant.

**Gilles MARTIN** ajoute que certains chantiers établissent des comptes rendus de visite du SRA, qui peuvent aboutir à des décisions de prolongement des opérations.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** signale que les informations relatives au pelletage et au rebouchage, qui échappent généralement aux RO, ne figurent pas dans les rapports. Elle demande si une analyse poussée des jours pelle dépensés sera réalisée.

**Pierre VALLAT** répond qu'un tableau de bord des jours pelle dépensés existe déjà. Il n'a pas permis d'expliquer l'ensemble des problèmes de moyens financiers manquants.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si ces explications ne pourraient pas être fournies par les AST.

**Pierre VALLAT** explique que vis-à-vis du Siège, il est nécessaire de dépasser les simples éléments déclaratifs afin d'établir un document argumenté et comportant des références précises.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande s'il n'existe pas déjà des outils permettant d'identifier les problèmes, au moins à l'échelle des régions.

**Pierre VALLAT** répond que les outils à disposition ne permettent pas de tout expliquer et que les deux régions sont impactées, dans des proportions variables selon les domaines.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si une différence a été constatée entre 2012 et 2013.

**Pierre VALLAT** le lui confirme. C'est justement cette différence qui explique l'accroissement des besoins de la DIR.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande si le tableau permet de différencier le décapage du rebouchage.

**Pierre VALLAT** répond par l'affirmative, le tableau permettant en outre de distinguer les périodes de remblaiement. Ce travail permettra à la DIR d'argumenter ses demandes lors des prochaines conférences budgétaires.

En réponse à une question de **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)**, **Pierre VALLAT** précise qu'en 2013, en moyenne, un diagnostic porte sur une superficie de 4,7 hectares. Cet indicateur n'est pas idéal, c'est juste une moyenne, mais il permet de développer des comparaisons et des argumentations au niveau national.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** explique que cette moyenne peut être explicitée, en calculant notamment les valeurs médianes ou d'écart type.

**Pierre VALLAT** ajoute que cette information permettra d'établir les conséquences de nombreux petits diagnostics complexes réalisés en zone urbaine ou péri-urbaine.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si la Direction disposait déjà de cette information.

Evoquant un diagnostic réalisé à Ivry, où des difficultés de gestion des terres ont été constatées, **Thomas MAZIERE (CNT)** demande si le type d'accessibilité sera également inclus.

**Pierre VALLAT** répond que la superficie sera incluse dans le tableau, après avoir été revue en fonction de la réalité décrite dans les rapports. Il s'interroge en revanche sur les moyens qui permettraient de quantifier l'accessibilité.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** ajoute qu'il ne s'agit pas tant de types d'accessibilité que de contraintes spécifiques, à l'image de la pollution. Les intempéries sont par exemple quantifiées en nombre de jours arrêtés.

**Frédéric BLASER (CNT)** précise qu'il arrive que les personnels travaillent plus lentement, sans pour autant s'arrêter, du fait des conditions météorologiques.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** maintient que ce type d'information demeure quantifiable. Le ratio de départ permet normalement de travailler dans le cadre défini. Les coûts supplémentaires sont causés par des intempéries ou des contraintes véritablement spécifiques.

**Dorothée LUSSON (SNAC FSU)** souligne qu'il arrive que les contraintes soient absorbées dans le budget initial lorsque le diagnostic est négatif.

**Pierre VALLAT** répond qu'une absence de donnée signifie généralement qu'il n'y a pas de problème budgétaire. L'examen d'un certain nombre de rapports sera rapide.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** ajoute qu'en 2009, des diagnostics permettant des économies de jours de pelle par rapport au ratio ont certainement été réalisés. Il s'agit également d'une information intéressante. Ces économies ne seront probablement pas mentionnées dans le rapport.

**Pierre VALLAT** doute de l'utilité de cette information, la recherche se concentrant sur les changements potentiels dans la réalisation des interventions.

**Frédéric BLASER (CNT)** rejoint le point de vue de Mme SERRE et cite l'exemple de chantiers menés sur de grandes surfaces dans les Yvelines, au cours desquels de nombreux jours de pelle étaient récupérés. Le surplus réalisé permettait d'abonder d'autres opérations, ce qui est devenu moins fréquent du fait de diagnostics réalisés sur des petites parcelles. **Frédéric BLASER (CNT)** demande par ailleurs si le dépassement pourrait s'expliquer par des problèmes de redevance.

**Pierre VALLAT** répond par la négative. Le dépouillement des diagnostics permettra de préciser la superficie réelle des opérations.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souligne le coût de la résolution de ce problème financier.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** demande sur quel budget sera financée cette opération.

**Pierre VALLAT** répond que des jours structure ont été octroyés.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** note que l'objectif de la DIR CIF était de réduire le nombre de jours-hommes affectés aux diagnostics, et donc les moyens de terrassement. Elle rappelle avoir signalé en CT la difficulté de respecter le cadre budgétaire.

**Pierre VALLAT** répète qu'en l'absence de données chiffrées, ces éléments ne peuvent être affirmés. Le ratio de 2012 est équivalent à celui de 2013 (10,3 en moyenne globale) et de telles difficultés budgétaires n'avaient pas été constatées l'année précédente. Par ailleurs, **Pierre VALLAT** souligne qu'il a pu vérifier sur le terrain que les équipes améliorent leurs pratiques et qu'elles travaillent de mieux en mieux dans la détection archéologique et recherche des vestiges anciens, puits profonds, etc.

**Thomas MAZIERE (CNT)** déplore la mobilisation de personnels de CIF, cette mission devant incomber à la DST ou au service chargé d'établir les ratios. Il demande sur quels éléments sont basés les ratios octroyés.

**Pierre VALLAT** répond que ce travail n'est pas du ressort de la DST qui intervient dans une réflexion nationale. La DAF évalue le montant des terrassements.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** estime qu'il serait préférable que ce travail soit mené par des personnels au contact de l'opérationnel, plutôt que par la DST.

**Pierre VALLAT** signale par ailleurs que le Directeur général a clairement affirmé que les diagnostics doivent se poursuivre. Les enjeux en termes de diagnostics et de fouilles sont importants dans la région.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si les diagnostics prévus pour 2013 ont été reportés.

**Frédéric BLASER (CNT)** demande si la qualité du travail ne va pas se détériorer.

**Pierre VALLAT** répond que les moyens nécessaires pour les diagnostics prévus ne seront pas revus à la baisse du fait des difficultés en cours. Ils seront communiqués à la Direction générale, qui devrait y répondre au mieux. La DAF a déjà octroyé les crédits pour une demande envoyée à la fin août. La stratégie consiste à ne pas reporter tous les diagnostics à 2014, notamment ceux inscrits dans les plans de programmation de grands aménageurs et ceux de petits propriétaires ne pouvant attendre trop longtemps.

### **1.2 Plan de charge Centre Ile-de-France 2013**

**Pierre VALLAT** présente les enjeux et le contexte de 2013.

Pour la région Centre, la capacité opérationnelle s'élève à 126 ETP, soit 21 160 jours-hommes, décomposés ainsi pour le premier semestre : 1 841 pour les diagnostics, 3 930 pour les fouilles et 2 515 pour la LGV, soit 8 286 jours-hommes hors activité scientifique. Le premier semestre 2013 a été marqué par la fin des opérations terrain de fouilles pour la LGV. 15 à 16 % des effectifs de la région Centre ont été mis à disposition de ce chantier, ce qui a conduit à une forte réduction de l'activité de la région par ailleurs, entre janvier et juillet. **Pierre VALLAT** souligne que les prescriptions du SRA et la vie des agents ont été fortement impactées par ce chantier.

Pour l'Ile-de-France, la capacité opérationnelle s'élève à 180,25 ETP, soit 192 postes.

En termes de contexte, la concurrence s'est intensifiée dans les deux régions, plus particulièrement en Ile-de-France. Depuis deux ans, les aménageurs saisissent facilement d'autres opérateurs, même en dehors des marchés publics. En revanche, les carriés semblent revenir vers l'INRAP. Du fait des difficultés économiques, certains projets ne se concrétisent pas, mais la situation est légèrement moins mauvaise que l'année précédente.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** demande combien de postes représentent les 126 ETP de la région Centre.

**Pierre VALLAT** ne dispose pas immédiatement de cette information. Il précise que pour le premier semestre, la capacité opérationnelle de la région Centre ayant été engagée s'élève à 49 ETP engagés.

**Pierre VALLAT** détaille ensuite les diagnostics 2013, effectués à 85,5 % en zone rurale pour les deux régions confondues. En région Centre, le taux de diagnostic rural atteint 92 %, et 79 % en Ile-de-France. La base octroyée de 11 900 jours-hommes pour réaliser les diagnostics n'a pas suffi. Une rallonge budgétaire a été demandée pour terminer l'année, basée sur une

projection de 1 200 à 1 300 hectares de diagnostics à réaliser. Environ 13 000 jours-hommes devraient être obtenus au total pour l'année 2013.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** souligne que le prévisionnel s'élève à 14 000 jours-hommes. Elle demande si davantage de prescriptions ont eu lieu.

**Pierre VALLAT** répond que la situation est variable. Des opérations supplémentaires, à effectuer rapidement, ont dû être ajoutées au programme initial de l'année. Leurs caractéristiques peuvent varier de celles prévues ou de celles annulées en cours d'année, modifiant les besoins.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si les chiffres annoncés pour les PSI des diagnostics peuvent être considérés comme un minimum devant systématiquement être ajusté à la hausse.

**Pierre VALLAT** répond qu'il s'agit d'un minimum prévu par les AST en respect des directives nationales. Si besoin, des jours-hommes sont ajoutés. Aucune difficulté n'est à prévoir à partir du moment où cet abondement est argumenté par des compte-rendus remontés et validés en DIR.

**Frédéric BLASER (CNT)** soulève le problème des opérations sous-évaluées, obligeant des révisions à la hausse.

**Pierre VALLAT** répond que les AST ont reçu pour directive en DIR de ne pas proposer un budget initial trop limité pour les opérations de diagnostic. De mauvaises surprises peuvent néanmoins se produire, auquel cas il est nécessaire d'argumenter pour obtenir des moyens complémentaires.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** remarque que deux plans de charge ont été communiqués à une semaine d'intervalle. Le plus récent prévoit un besoin de 14 000 jours-hommes, supérieur de 1 000 jours-hommes au premier plan qui a servi aux négociations.

**Pierre VALLAT** répond que la DIR CIF milite afin d'être en mesure d'effectuer davantage d'opérations.

Par ailleurs, les relations avec les services de l'Etat en région Centre sont satisfaisantes, en comparaison avec d'autres régions. En Ile-de-France, une récente réunion au sujet des diagnostics a permis d'identifier les tensions possibles et les sujets prioritaires. Les points de vue de l'INRAP et du SRA sont proches.

Pour **Sylvie SERRE (SNAC FSU)** les diagnostics en région centre ont été repoussés à la fin de l'année dernière. Il faut absolument les faire passer en priorité, notamment ceux en milieu humide qui doivent être faits avant l'hiver. Il y a en plus ceux à faire sur les maisons individuelles, les carrières, etc.

**Pierre VALLAT** revient ensuite sur l'activité 2013 et indique qu'au 30 juin, la région Centre avait engagé 95 % de son budget en diagnostics.

Sur l'ensemble des diagnostics réalisés en secteur urbain, le ratio jours-hommes par hectare varie entre 20 et 25. Dans le Val-de-Marne, l'Essonne et la Seine-et-Marne, ce ratio s'élève à 34 jours-hommes en moyenne par hectare. Des données comparables apparaissent en région Centre, sur des secteurs plus limités. Sur les chantiers en secteur rural d'une superficie inférieure à un hectare, le ratio est de 11 jours-hommes, contre 7,5 jours-hommes sur les chantiers ruraux supérieurs à 1 hectare. Le ratio global s'élève à 10,3 jours-hommes par hectare.

Une analyse est en cours sur l'évolution des diagnostics réalisés en CIF depuis 3 ans, par catégories, par secteurs et par prescripteurs. Elle sera communiquée au CTS.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande sur quels documents s'est basé ce travail.

**Pierre VALLAT** répond que cette analyse est menée à partir des bilans de toutes les opérations de diagnostic. Les données ont été revues et corrigées si nécessaire, ce lissage devant les rendre plus fiables.

En 2013, les prescriptions sur Paris sont peu nombreuses. Peu de projets sont liés à la création du Grand Paris.

En région Centre, l'INRAP n'a pas remporté autant de fouilles que prévu, bien qu'il ait répondu à toutes les demandes (de même qu'en Ile-de-France). Le nombre de jours-hommes a diminué en conséquence au second semestre, également du fait d'un report de certaines opérations et d'un effondrement des commandes. Ce phénomène entraîne de nombreuses affectations de personnels hors de la région Centre, qui posent des difficultés financières, opérationnelles et humaines. Les opérations signées en 2013 ont eu lieu à Cloyes-sur-le-Loir, Dordives et Courville-sur-Eure. Une opération est acquise à Blois, qui se déroulera en 2013 et 2014. Enfin, des opérations sont espérées à La Chapelle-Saint-Mesmin, à Déols, à Châteauroux, Chartres, Limeux, Cerbois, Beaugency, Cléry-Saint-André, Villemandeur et Sainte-Solange.

**Thomas MAZIERE (CNT)** revient sur les propos de M. Lévi Alvarès, qui avait indiqué que l'INRAP devrait envisager une forme de dumping, en ajustant les devis en fonction de la concurrence et de la saison.

**Pierre VALLAT** répond qu'à ce stade, cette possibilité est envisagée et qu'il ne dispose pas d'informations complémentaires et nouvelles à ce sujet. Les devis restent basés sur le coût d'unité d'œuvre actuel pour le moment.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** soutien ces évolutions, que M. Lévi Alvarès devait soumettre au CA et interroge l'administration sur l'avancée de ce travail car rien n'a été soumis au CA de l'établissement.

**Pierre VALLAT** assure qu'il a conscience des difficultés en la matière, l'INRAP proposant des devis souvent 20 % plus cher que la concurrence.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souligne que l'écart entre les devis proposés par l'INRAP et ceux de la concurrence peut s'élever à 50 %.

**Pierre VALLAT** conteste cette affirmation, qui ne peut être généralisée sur la région CIF.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** précise que la concurrence peut proposer un prix du jour-homme 20 % moins cher, l'enveloppe globale de l'opération pouvant être inférieure de 50 %. Ces prix conduisent à s'interroger sur la validité du contenu scientifique proposé par la concurrence.

**Pierre VALLAT** souligne qu'il revient à l'Etat de réguler ce type de pratiques.

**Thomas MAZIERE (CNT)** ajoute que l'INRAP dispose également de possibilités d'action en la matière.

**Frédéric BLASER (CNT)** demande s'il existe d'autres recours lorsque l'Etat ne réagit pas.

**Pierre VALLAT** le lui confirme. L'INRAP peut notamment recourir à des huissiers et signaler des dysfonctionnements. Il s'agit de procédures délicates mais envisageables. D'ailleurs, certaines régions y recourent.

**Dorothée LUSSON (SNAC FSU)** demande des explications au sujet des carriés.

**Pierre VALLAT** précise que les carriés font à nouveau appel aux services de l'INRAP car l'Institut est capable de respecter les délais et de valoriser ses actions. Dans certains secteurs, les carriés pâtissent d'une mauvaise image, que l'INRAP peut contribuer à améliorer..

**Frédéric BLASER (CNT)** demande si ce retour pourrait également s'expliquer par des prix alignés sur la concurrence.

**Pierre VALLAT** convient qu'il s'agit d'un critère essentiel. Parfois, les prix de l'INRAP sont plus élevés mais les devis sont acceptés pour leur intérêt en termes de délais et de technique.

En 2013, en région Ile-de-France, les opérations de fouilles signées ont eu lieu à Réau (800 jours-hommes), Marolles (100 jours-hommes), Paris (700 jours-hommes), Courdimanche (1 000 jours-hommes), Chelles (300 jours-hommes), Tigery (180 jours-hommes), Saint-Chéron (150 jours-hommes), Palaiseau, Viarmes (200 jours-hommes), Melun (640 jours-hommes rue de la Varenne, et 200 jours-hommes rue de Dammarie), Brie-Comte-Robert (150 jours-hommes), au Château de Beynes, à Mareuil-lès-Meaux (200 jours-hommes) et Gonesse (125 jours-hommes). En outre, une opération est acquise à Bondoufle (589 jours-hommes). Une réponse est attendue pour une opération à Jouy-le-Moutier (170 jours-hommes), qui démarrerait en 2014.

Les secteurs de Melun, de la ZAC de Montaigu et de Souppes-sur-Loing sont particulièrement concurrentiels. Des fouilles y ont été remportées par Eveha et Paléotime. En outre, d'après Bruno Foucray, en moyenne, 35 opérations de fouilles sont prescrites chaque année en Ile-de-France, représentant une enveloppe d'environ 20 millions d'euros. En 2012, cette moyenne a chuté à 25 opérations, dont les surfaces et les budgets ont également été réduits. Les causes de

cette réduction ne sont pas certaines à ce stade. En 2012, le partage des opérations a néanmoins été diversifié entre les opérateurs.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** demande des précisions sur la nature des concurrents intervenant en Ile-de-France.

**Pierre VALLAT** répond que les concurrents sont à la fois des opérateurs privés et publics. Le nombre de fouilles réalisées par l'INRAP est faible ces deux dernières années.

**Gilles MARTIN** souligne que cette évolution est relativement récente en Ile-de-France.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** ajoute que la région Nord subit une concurrence depuis plus longtemps.

**Pierre VALLAT** confirme cette information et précise que le niveau de concurrence et la part de marché de l'INRAP varient très sensiblement selon les régions en France.

**Dorothée LUSSON (SNAC FSU)** demande si de nouveaux acteurs apparaissent.

**Pierre VALLAT** répond que Paléotime connaît un certain succès francilien, Archeodunum étant moins actif en Ile-de-France.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** souligne qu'Eveha et Paléotime s'associent pour répondre à certains chantiers.

**Frédéric BLASER (CNT)** relève que certains chantiers de l'INRAP ont été obtenus par dumping et ne sont pas viables. Il souligne la pression induite sur les agents.

Selon **Pierre VALLAT**, l'un des principaux enjeux consiste à remporter des opérations, l'INRAP refusant néanmoins de descendre sous certains seuils de moyens humains et techniques. Il reconnaît les difficultés engendrées par cette situation.

**Thomas MAZIERE (CNT)** déplore que ces choix difficiles ne soient effectués qu'au détriment de la qualité scientifique du travail.

**Pierre VALLAT** rappelle que la constitution des dossiers est délicate. Une piste intéressante consiste à élaborer un maximum d'opérations avec les agents qui seront amenés à y travailler, afin de proposer les meilleures stratégies d'intervention.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que les leviers d'action des agents sont limités.

**Pierre VALLAT** répond que les AST signalent leurs besoins et leurs difficultés depuis plusieurs années. Il conteste l'idée selon laquelle les agents ne seraient jamais associés aux travaux préparatoires. Cela dépend parfois des disponibilités et des délais.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** souhaite qu'un point sur les analyses en cours sur les diagnostics soit présenté au prochain CTS.

**Pierre VALLAT** en est d'accord. Il précise que le dépouillement de l'analyse des diagnostics doit être terminé avant Noël et que la présentation des résultats à la Direction générale est prévue pour le mois de janvier.

*La séance est suspendue de 11 heures 10 à 11 heures 30.*

Suite à une demande de **Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** et de **Sylvie SERRE (SNAC FSU)**, l'assemblée convient que les éléments du plan de charge 2014 que **Pierre VALLAT** avait préparé pour le CTS seront présentés lors du prochain CTS.

**Pierre VALLAT** en est d'accord.

## II. Projet de réduction de l'emploi précaire

**Pierre VALLAT** remet en séance un document de présentation du projet de réduction de l'emploi précaire et un document relatif aux CDD.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** regrette que le retard avec lequel les documents ont été remis au CTS, notamment en comparaison avec les instances des autres DIR. En outre, elle remarque que la réflexion de la Direction n'a pas pu véritablement tenir compte des CDD, dont les tableaux viennent à peine d'être récupérés.

N'ayant pu disposer à temps des documents et n'ayant pas reçu les documents relatifs à l'année 2012, **Thomas MAZIERE (CNT)** fait savoir que la CNT ne votera pas sur ce sujet.

**Pierre VALLAT** précise qu'il a reçu tardivement les données de la région CIF. Le travail de fond sur les besoins en personnels de la région a néanmoins été engagé depuis longtemps, à travers de nombreuses discussions et analyses. Les difficultés concernent aussi bien les opérations de terrain que l'écriture des rapports, ou l'anticipation des départs en retraite.

Le vivier de CDD est relativement réduit en CIF ces dernières années. En son sein, les techniciens sont les plus nombreux.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande des précisions sur le nombre de CDD, passé de 7 à 4 ETP.

**Pierre VALLAT** répond que l'activité et la capacité de travail ont été réduites.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** déplore que cette enveloppe n'inclue pas les personnels mobilisés sur la LGV.

**Pierre VALLAT** répond qu'il s'agit d'un contexte et d'opérations spécifiques qui sont gérées par **Isabelle KEROUANTON**.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** demande quel est le nombre de départs en retraite prévu.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** rapporte les informations reçues au niveau national, indiquant que trois techniciens partiront en retraite entre 2014 et 2016 en CIF.

**Pierre VALLAT** dispose de données différentes et prospectives : une quinzaine de personnes, âgées de 58 à 63 ans, seraient susceptibles de partir à la retraite entre fin 2013 et 2015. Certains départs pourraient donc survenir prochainement.

Par ailleurs, **Pierre VALLAT** indique qu'à compétences égales, les candidatures ne figurant pas dans le vivier de CDD doivent être traitées de manière équivalente à celles qui y figurent.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** rappelle l'engagement à recruter les personnels figurant dans le vivier. Les personnes recrutées en seront nécessairement issues, le nombre de postes ouverts étant inférieur aux candidatures du vivier.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** rappelle l'engagement mentionné en page 5 du document : *« les agents du vivier sont prioritaires et l'engagement sur le volume est ferme »*.

Tout en reconnaissant que les agents du vivier sont prioritaires, **Pierre VALLAT** précise que le recrutement ne leur est pas exclusivement réservé.

Il explique ensuite les différents constats ayant conduit à définir les besoins en personnels issus du vivier. Les carences sont apparues à travers des bilans, des besoins exprimés par les AST et des profils manquants lors de l'élaboration de réponses à des appels d'offres. En outre, une seconde liste établie parmi les CDI met en lumière tous les techniciens ayant pu exercer des fonctions de RO ou de spécialiste. L'objectif consiste à leur permettre d'évoluer. Dans la région CIF, cette liste représente un à trois agents par poste. Cette seconde liste a l'avantage de présenter des profils particulièrement variés sur les plans chronologique et thématique et de traduire la réalité des situations au quotidien.

**Pierre VALLAT** rappelle en outre le déficit de certains profils, notamment des spécialistes pour les périodes néolithique, protohistorique, en archéozoologie ou en céramologie. Ce dernier point est particulièrement critique la Protohistoire récente.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** note que les deux listes cumulent de nombreux RO.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** relève qu'il s'agit de besoins ponctuels, notamment en céramologie.

**Pierre VALLAT** précise que les besoins en céramologie ne sont pas ponctuels. Il souligne le haut niveau de nombreux profils de la première liste. Certains font œuvre de techniciens, faute de mieux.

Parallèlement aux besoins terrain, un infographe devra être recruté en remplacement d'un départ à Pantin.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** indique qu'en interne, certains agents seraient en mesure d'occuper ces postes. Elle craint des recrutements à l'externe alors que des salariés, notamment dans le vivier, sont en recherche d'un reclassement.

**Pierre VALLAT** précise que les besoins concernant l'infographie en Ile-de-France sont circonscrits à certaines aires géographiques. Deux personnes immédiatement efficaces sont nécessaires à Pantin, en raison de rapports de fouilles en retard.

**Frédéric BLASER (CNT)** souligne que les besoins tels qu'ils sont définis ne répondent pas à ce type de problème.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** doute de l'utilité de créer un poste pour résorber des retards, sachant qu'une baisse d'activité a été constatée en DAO-PAO.

**Pierre VALLAT** maintient que ce besoin n'est pas temporaire. Le programme de restitutions connaît une forte activité : des nouveaux rapports arrivent et de nombreux autres sont en retard.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** distingue l'activité de DAO, vers laquelle des reclassements peuvent être effectués, de la PAO, qui connaît des besoins immédiats.

**Thomas MAZIERE (CNT)** déplore que les listes constituées ne soient pas utilisées pour répondre aux besoins. Il rappelle en outre que le déménagement des centres de Pantin et de Croissy-Beaubourg va perturber les affectations.

**Pierre VALLAT** convient que l'infographe peut être recruté sur la seconde liste. En outre, l'association d'infographes professionnels et d'infographes issus de l'INRAP est un facteur d'efficacité dans le travail. Bien qu'il comprenne les besoins de personnels souhaitant se réorienter, **Pierre VALLAT** rappelle néanmoins le temps nécessaire aux personnes en reclassement pour être efficaces.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** souligne que les besoins ne s'accordent pas aux profils disponibles dans le vivier. Les nombreux techniciens ne satisferont pas aux exigences des Commissions de recrutement.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** souligne que le grand nombre de techniciens disponibles reflète la réalité de l'activité.

**Pierre VALLAT** reprend la liste des besoins et précise qu'un technicien a été ajouté et un RO supprimé. Il souligne également la nécessité de respecter la proportion des statuts, telle que définie par le schéma cible national : 50 % de RO, 28 % de techniciens et 12 % de spécialistes.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** affirme que cette proportion a évolué avec la dernière requalification. En outre, le schéma cible n'est pas validé à ce stade.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** fait savoir qu'à l'occasion d'une réunion nationale, l'incompatibilité entre les profils disponibles dans le vivier et les demandes des Directions a été signalée dans plusieurs régions. Le processus de déprécarisation trouve son origine dans le grand nombre de CDD utilisé par l'INRAP. Or, les contrats CDD accordés en CIF concernent des techniciens dans 70 à 88 % des cas.

**Pierre VALLAT** convient de ce dernier point. Cependant, la difficulté à confier la responsabilité d'opérations et le rendu de travaux à des CDD a été constatée à plusieurs reprises. En région CIF, des études n'ont jamais été rendues et plusieurs rapports sont à refaire, créant une méfiance envers le recrutement de CDD pour des fonctions d'encadrement.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** répond qu'il n'est pas nécessaire de créer des CDD pour certaines compétences existant déjà en interne, comme les céramologues. Parallèlement, des opérations ne peuvent pas démarrer faute de techniciens et des RO sont contraints d'assurer ce type de fonctions.

**Pierre VALLAT** précise qu'en CIF, les besoins d'encadrement sont réels, notamment parce qu'un très grand nombre de RO n'ont actuellement pas le droit d'effectuer des fouilles. Le SRA d'Ile-de-France refuse de leur confier des missions car ils n'ont pas rendu leurs rapports. Aucune discussion n'est possible avec les services de l'Etat sur ce point.

Par ailleurs, sur la première liste, six postes ont été obtenus pour 2013, quatre pour 2014 et six pour 2015.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** demande que du temps soit libéré pour ces agents « blacklistés » plutôt que d'ouvrir d'autres postes de RO.

**Pierre VALLAT** précise qu'un certain nombre de RO commencent à sortir de cette situation. Il ne s'agit néanmoins pas d'une difficulté provisoire, certains RO ayant beaucoup de rapports en retard.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** signale que ces recrutements de RO poseront problème à long terme. Des tensions pourraient émerger du fait du déficit de techniciens.

**Pierre VALLAT** entend ce point de vue mais signale que d'autres besoins lui sont également rapportés.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** rappelle que le CIF ne dispose que de 16 postes et insiste fortement sur les besoins en techniciens.

**Pierre VALLAT** signale à nouveau que d'autres besoins sont importants, notamment en archéozoologie. Certains profils de CDD pourront y répondre.

**Thomas MAZIERE (CNT)** rappelle que le processus de déprécarisation impose une autre logique. Le raisonnement actuel, par postes et non par CDD disponibles, conduit à ignorer les avancées en la matière.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** revient sur la réunion nationale et confirme que la Direction générale a établi un schéma cible détaillant les proportions de chaque catégorie de salariés. Il revient cependant à chaque direction interrégionale de définir ses propres besoins. La Direction générale ne demandera des explications que si les besoins s'éloignent sensiblement du schéma. Ce dernier n'ayant en outre jamais été négocié, la SNAC FSU ne peut donc le reconnaître.

**Pierre VALLAT** précise qu'il privilégie une réponse aux besoins, plutôt qu'un respect du schéma cible.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souligne que deux lectures des besoins sont possibles : les besoins concrets prouvés par des signatures de contrats, et ceux identifiés par la Direction.

**Pierre VALLAT** en convient.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** revient sur les besoins en RO et demande quelles sont les catégories exigées.

**Pierre VALLAT** répond que pour 2013, il s'agit de RO de catégorie 3. Il ajoute que le recrutement de l'infographe décidé sur la seconde liste permet d'ajouter un poste de technicien.

Il revient ensuite sur les besoins envisagés pour 2013. Le poste de céramologue protohistorique est un spécialiste de l'âge du Fer, basé à Pantin. Au moins deux techniciens seraient également recrutés, un à Tour et le deuxième dans un centre à définir.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** souhaite que ce technicien soit recruté en région parisienne. Elle insiste par ailleurs sur le fait que les recrutements de la première année sont actés, et donc particulièrement importants. Ceux des années suivantes pourraient être renégociés en fonction du contexte.

**Pierre VALLAT** en convient. Concernant les RO, les trois postes envisagés seraient basés à Croissy-Beaubourg (âge du Bronze et âge du Fer), à Saint-Cyr-en-Val (Protohistoire ancienne) et à Pantin (Protohistoire).

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** précise que d'après ses informations, le poste de Saint-Cyr-en-Val concerne plutôt un spécialiste en Néolithique et âge du Bronze.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souligne le risque de recruter des profils pointus, moins flexibles que des généralistes pour répondre aux appels d'offres.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** indique que son syndicat s'oppose à l'idée de RO de catégorie 3 déjà spécialisés. Elle craint les conséquences d'un fort niveau d'exigence dès la catégorie 3, qui empêchera les agents du vivier de catégorie 2 de prétendre à ce type de poste.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** ajoute que d'après le document de requalification, les spécialistes appartiennent à la catégorie 4.

**Pierre VALLAT** ne partage pas ces constats. Au cours d'une Commission qu'il a récemment présidée, les jugements se sont basés sur les capacités opérationnelles et d'encadrement, et non sur la seule recherche du meilleur spécialiste.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** craint malgré tout que l'affichage d'un poste de catégorie 3 nécessitant une spécialisation poussée ne dissuade les candidatures.

**Pierre VALLAT** répond que la requalification concerne des potentiels en devenir, dynamiques et commençant à se spécialiser. Il ne s'agit pas de personnels de catégorie 4.

**Thomas MAZIERE (CNT)** souligne à nouveau des niveaux de lectures différents, la Direction recherchant avant tout des spécialistes, alors que le vivier regroupe majoritairement des techniciens.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande l'ouverture d'un poste de généraliste dès la première année. Elle suggère que l'offre mentionne un profil généraliste possédant « de préférence » des connaissances en protohistoire, plutôt qu'un spécialiste. Certaines Commissions de recrutement sont particulièrement élitistes.

**Pierre VALLAT** prend note de cette suggestion, rappelant le besoin de permettre aux profils d'évoluer.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande si une consultation des agents internes a été réalisée afin de connaître leurs souhaits d'évolution ou de spécialisation.

**Pierre VALLAT** répond par la négative. Cependant, les souhaits d'évolution des personnels figurant sur la seconde liste sont connus.

**Frédéric BLASER (CNT)** met en doute la pertinence de la constitution des listes, qui sont issues de remontées partielles.

**Pierre VALLAT** défend la validité et la pertinence des listes telles qu'elles ont été établies. Les remontées proviennent des AST, des réunions avec tous les spécialistes des deux régions, etc.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** ajoute que le travail de catégorie supérieure des agents de la deuxième liste est notamment sanctionné par des primes de suppléance.

**Thomas MAZIERE (CNT)** demande quel est le nombre de RO appartenant à la catégorie 2 en Ile-de-France.

**Pierre VALLAT** répond que 15 à 20 agents sont concernés.

**Frédéric BLASER (CNT)** déplore que certaines spécialités ne figurent pas dans la seconde liste. Des agents recevant 80 % de primes de suppléance ne sont pas mentionnés.

**Pierre VALLAT** maintient que les listes ont fait l'objet d'un travail approfondi. La seconde a été fournie aux AST pour vérification et a fait l'objet de plusieurs allers retours. Les ressources humaines ont imposé un minimum de 70 à 80 % de temps effectué en encadrement dans les dernières années pour que les agents puissent y figurer.

**Frédéric BLASER (CNT)** signale qu'il n'avait pas connaissance de ces critères.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** relève que plusieurs agents sont disponibles pour un même poste. Cette situation est de nature à créer des frustrations.

**Pierre VALLAT** n'ignore pas que ce type de situation est difficile. En moyenne, deux à trois personnes sont disponibles par poste.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** note qu'aucun poste administratif n'est programmé.

**Pierre VALLAT** répond qu'il n'existe plus de besoin spécifique en la matière.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si le Siège a décidé l'ouverture des dix postes.

**Pierre VALLAT** répond que le Siège autorise l'ouverture d'une dizaine de postes pour CIF sur la liste deux. Les proportions entre les deux régions ont été conservées. Au global, sur 16 postes ouverts sur trois ans, 9 reviendraient à des techniciens (2 en 2013, 2 en 2014 et 5 en 2015).

**Thomas MAZIERE (CNT)** signale à nouveau que le processus de déprécarisation est galvaudé, certains postes ne correspondant pas aux besoins réels.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande s'il est possible de moduler le recrutement des spécialistes, en remplaçant notamment un poste de spécialiste par un généraliste. En outre, il serait judicieux d'afficher le recrutement du spécialiste en archéozoologie pour la dernière année, laissant ainsi le temps aux candidats de s'y préparer.

**Pierre VALLAT** est d'accord pour recruter un profil généraliste, mais il ne se prononce pas à ce stade sur le second point.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** estime qu'il serait intéressant de développer l'archéozoologie sur certaines opérations.

**Pierre VALLAT** admet qu'il est effectivement intéressant de bénéficier d'une expertise sur place. Pour ce faire, il est toutefois nécessaire de disposer d'une personne particulièrement compétente.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande où serait affecté le RO généraliste recruté en 2014.

**Pierre VALLAT** répond qu'il s'agira d'un agent de catégorie 3 basé à La Courneuve.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** s'étonne que le besoin de RO spécialistes en archéologie urbaine n'ait pas été noté car il est signalé par l'AST.

**Pierre VALLAT** n'a pas eu connaissance d'une telle demande mais qu'il va vérifier.

**Thomas MAZIERE (CNT)** signale que plusieurs RO généralistes basés à La Courneuve sont peu sollicités. Par conséquent, ils cherchent des missions dans d'autres zones géographiques.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande où seront basés les techniciens recrutés en 2014.

**Pierre VALLAT** répond que les deux techniciens recrutés en 2014 seront basés à Chartres et à Pantin. Parmi ceux qui seront recrutés en 2015, deux seront basés à La Courneuve, un à Croissy-Beaubourg, un à Tours et un à Pantin.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande si les recrutements décidés pour les prochaines années pourront être revus.

**Pierre VALLAT** répond que cette possibilité est prévue.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** explique qu'au cours de la réunion nationale à laquelle elle a assisté, elle aurait souhaité disposer des données sur la LGV. Les données de ce chantier spécifique n'ayant pas été prises en compte, le nombre de recrutements possibles en CIF a été limité.

*Frédéric BLASER (CNT) quitte la séance à 12 heures 55.*

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** demande si des postes de RS sont prévus.

**Pierre VALLAT** répond qu'il n'est pas prévu de recruter ce type de profil. Il reconnaît néanmoins que l'INRAP propose des RS dans les réponses aux appels d'offres ou dans les saisines.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** dénonce le plafond de verre existant vis-à-vis de cette fonction au sein de la DST et de la DRH. Cette fonction de responsable de secteur existe partout sauf dans les recrutements. Elle insiste sur la nécessaire redéfinition des catégories 3 et 4.

**Gaëlle ROBERT (SNAC FSU)** ajoute qu'il s'agit de deux fonctions nettement distinctes, impliquant notamment des compétences en management.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** rappelle la position de la SNAC FSU, qui envisage la catégorie 3 comme un stade de transition et d'apprentissage du métier de responsable. La structure ne reconnaît pas la réalité du profil de RS. Elle demande si la Direction parvient à faire entendre cette problématique au Siège.

**Pierre VALLAT** signale que ces enjeux doivent être traités au niveau national. Le profil de RS n'existe pas dans la liste établie par la DRH, bien qu'il soit proposé ou « vendu » sur certaines missions. Il s'agirait d'une catégorie logique et appréciable en termes de progression de carrière, entre le poste de technicien et de RO.

Concernant la seconde liste, **Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande s'il existe des personnels de catégorie 3 exerçant en réalité des fonctions de catégorie 4.

**Pierre VALLAT** explique qu'il arrive que des personnels de catégorie 2 exercent des fonctions de catégorie 4. Il n'est pas possible de créer des spécialistes de catégorie 3.

*Frédéric BLASER (CNT) rejoint la séance à 13 heures.*

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** pointe la contradiction entre cette dernière affirmation et l'ouverture de postes de RO spécialiste en catégorie 3.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande des précisions sur la concrétisation des 11 postes de la seconde liste.

**Pierre VALLAT** ne dispose pas de détails à ce stade.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande que ces détails (dates, types de postes, postulants) soient communiqués au CTS dès que possible.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande si la liste sera transmise prochainement, compte tenu du CT central prévu le 7 novembre.

**Pierre VALLAT** confirme que cette liste doit être transmise rapidement.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** demande des précisions sur les critères ayant permis d'établir la seconde liste. Seule une présentation générale sur le sujet avait eu lieu. Elle rappelle les difficultés passées concernant les primes de suppléance en CIF.

**Pierre VALLAT** réaffirme que cette liste ne comprend aucun biais, bien que les informations n'aient pas été reçues par les syndicats. Une erreur marginale est cependant possible. Il rappelle que les mutations devront être abordées au préalable.

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)** demande qu'une liste corrigée, tenant compte des remarques formulées en séance, soit rapidement transmise.

**Thomas MAZIERE (CNT)** indique que la CNT refuse catégoriquement la lecture de cette liste. Les documents n'ont pas été communiqués à temps, et les différents choix de la Direction ne sont pas suffisamment justifiés et ne respectent pas le processus de déprécarisation.

**Pierre VALLAT** prend note de cette prise de position.

**Thomas MAZIERE (CNT)** ajoute que les besoins sont « fléchés », déjà destinés à certaines personnes.

**Pierre VALLAT** conteste cette affirmation. Aucune personne n'a été nominativement ciblée.

**Cécile MONCHABLON (CGT Culture)** souligne que seulement deux postes de techniciens sont certains. Ceux des prochaines années seront à confirmer.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** ajoute qu'un recrutement de technicien supplémentaire en 2013 serait un signal bienvenu vis-à-vis des agents présents dans le vivier.

**Pierre VALLAT** se déclare prêt à reporter le recrutement d'un RO en 2015 pour avancer celui d'un technicien. Trois techniciens et deux RO seront donc recrutés en 2013.

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** indique que le besoin en RO est en partie virtuel, lié à l'obligation de répondre à de nombreux appels d'offres. Les RO doivent être disponibles pour des chantiers hypothétiques.

**Pierre VALLAT** rappelle que le SRA demande de très nombreux CV dans les cahiers des charges servant aux appels d'offres, ce qui oblige la DIR CIF à réclamer aux RO leur CV..

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** déplore les obligations imposées par le SRA, qui, in fine, impliquent des recrutements déconnectés des besoins réels. Une discussion avec le SRA doit être menée.

**Pierre VALLAT** souhaite également régler les difficultés avec le SRA Ile-de-France concernant la nomination des RO. Il relève qu'il est très difficile d'évoquer le cas de certains RO avec ce service.

**Thomas MAZIERE (CNT)** propose qu'un tuteur spécialisé, non présent sur le chantier, puisse chapeauter un RO. Cette solution, qui fonctionne pour des sociétés privées, pourrait être proposée au SRA.

**Pierre VALLAT** doute que le SRA accepte ce type de pratique de la part de l'INRAP.

*Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture) et Thomas MAZIERE (CNT) quittent la séance à 13 heures 20.*

**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** observe qu'il est nécessaire de recourir à des « bricolages » pour contrer certaines pratiques. Par ailleurs, elle pointe à nouveau le péril qui pèse sur la structure d'emplois si trop de RO sont recrutés au détriment des techniciens. Elle espère que les commissions de recrutement jugeront avec bienveillance les responsables de catégorie 3 sans expérience.

**Pierre VALLAT** répond que 43 RO ne peuvent plus être présentés comme responsables de fouilles en Ile-de-France, à cause des retards dans le rendu des rapports de fouille.

**Frédéric BLASER (CNT)** souligne que l'INRAP doit réagir face aux exigences du SRA.

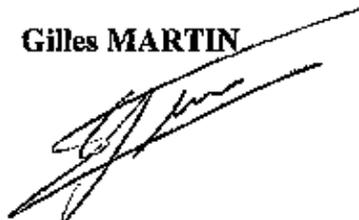
**Sylvie SERRE (SNAC FSU)** ajoute que de jeunes RO risquent d'avoir à gérer des chantiers sur lesquels des RO expérimentés sont employés en tant que techniciens.

**Pierre VALLAT** confirme le malaise potentiel ressenti par certains RO.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30.*

**Secrétaire administratif**

**Gilles MARTIN**



**Secrétaire adjoint**

**Gaëlle BRULEY-CHABOT (CGT Culture)**



**Président de séance**

**Pierre VALLAT**



